

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 01 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 27 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoints ;

Mme CHEDRU Kristell, Mr. DURIEZ René, Mme GALLIENNE Véronique, Mr. GODEFROY Marc,

Mme VEZIER Lorna, Mr. OULAL Abdelkader, Mme DUHO Christelle, Mr. CHEVALIER Romain, Mme GOURIOU Laura, Mr. LETERME Christophe, Mr. JOIGNANT Benjamin

Secrétaire de séance : M. Romain CHEVALIER

SIDEAL – CONVENTION POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT :

Madame GALLIENNE explique que le SIDEAL a la possibilité d'obtenir une aide financière de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'apprentissage de l'aisance aquatique mais que le projet doit être porté par une collectivité. Elle propose que ce soit la commune de PONT SAINT PIERRE.

Il est proposé la convention suivante :

CONVENTION SUBVENTION ANS NORMANDIE - AISANCE AQUATIQUE

Entre les soussignés :

D'une part,

Le Syndicat Intercommunal Des Espaces Aquatiques et Ludiques, le SIDEAL, représenté par son Président, Monsieur DUPUIS Guy, autorisé par le Conseil Syndical dans sa délibération du 9 avril 2026.

D'autre part,

La Mairie de PONT SAINT PIERRE représentée par le Madame Le Maire, Madame Valérie Lavigne Courteux, autorisée par le conseil municipal dans sa délibération du 1er juin 2026

Il est exposé ce qui suit :

Objet de la convention :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 027-212704704-20260601-115DELIB010626-DE

La présente convention a pour objet de déléguer à la Mairie de PONT-SAINT-PIERRE la demande de subvention auprès de l'AGENCE NATIONALE DU SPORT Académie de Normandie dans le cadre :

Des préventions des noyades et développement des savoirs nager pour le module : AISANCE AQUATIQUE.

Le dossier à transmettre sera établi par le SIDEAL.

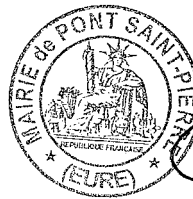
Cette demande est à saisir en ligne sur « lecompteasso ».

A la réception de cette subvention, celle-ci sera intégralement reversée après émission d'un titre par le SIDEAL.

Avis : Les journées de juin 2026 qui s'inscrivent dans la prévention contre les noyades pour les classes de maternelles partenaires du SIDEAL sont en adéquation avec le module AISANCE AQUATIQUE. La subvention est allouée pour une année et en cas d'éligibilité pourra être redemandée l'année prochaine. La mairie de Pont Saint Pierre versera au SIDEAL l'intégralité de la subvention reçue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIDEAL.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX**



115DELIB01062026